



CEPS ARMOR JUDO
DOJO DE DINAN
Fiche d'inscription 2020/2021

Photo

NOM

Prénom

Sexe M F (entourer mention utile)

Date de Naissance/...../.....

(entourer mention utile): 1ère inscription
Renouvellement de licence

Ceinture actuelle

Date d'obtention

Dojo

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant :

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Portable Tél fixe

E.mail@.....

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Portable Tél fixe

Personne(s) à prévenir en cas de nécessité:

Nom et Prénom Portable

Mr, Mme responsable(s) légal(aux) de l'enfant

En cas d'urgence :

() Autorise(nt) les dirigeants du club à prendre toutes décisions de transport, hospitalisation ou interventions chirurgicales nécessitées par la santé de mon (notre) enfant.

() Autorise(nt) () n'autorise(nt) pas : le club à utiliser à titre gratuit dans le cadre de ses activités sportives des images, photos ou vidéos, ou la personne désignée ci-dessus est identifiable sur support site internet, plaquette, affiche, journaux locaux....)

Le CEPS ARMOR Judo décline toute responsabilité en dehors des heures et lieux d'entraînement (dojo). Les parents sont tenus de s'assurer de la présence du professeur dans la salle avant de quitter leur enfant (obligation d'accompagner et de reprendre leur enfant dans le dojo)

L'association décline également toute responsabilité concernant les dommages survenus aux véhicules des accompagnateurs lors des divers déplacements (entraînements, compétitions, stages, manifestations...)

Nous vous informons que tout adhérents qui ne respecterait pas un minimum de règles (discipline et hygiène notamment) pourrait être exclu momentanément ou pour la saison entière sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement du montant de la cotisation (cours + licence).

A Le

Signature des parents (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Suite fiche d'inscription 2020/2021

Pièces à fournir au plus tard le 16 octobre 2019
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte (motif assurance)

1. Fiche dûment complétée au recto (page 1)
2. Certificat médical ci-dessous complété ou copie du passeport sportif du judo complété par le médecin
3. Photo (ou même photocopiée) placée au recto
4. Règlement cotisation annuelle (cf. Tableau ci-dessous), chèque à l'ordre du CEPS ARMOR JUDO

* La cotisation peut être payée en plusieurs fois (3 fois maximum), joindre tous les chèques avec les dates d'encaissements souhaitées au dos.

** Un tarif dégressif de 10 euros est appliqué pour chaque adhérents supplémentaires d'une même famille.

*** Nous acceptons les bons CAF, les coupons sports ANCV, ti-pass, chaque sport du conseil général.

**** Un taris dégressif de 10 euros est appliqué pour chaque parrainage (personne n'ayant jamais été licencié à la FFJDA).

Pour toute demande particulière ou renseignement(s) s'adresser :

Erwan Lethuillier 06.07.29.41.56 Mathieu Little 06.21.18.35.81

TARIFS 2019/2020

Pratiquants né(e)

De 2011 et après : 140 euros

De 2007 à 2010 : 150 euros

De 2006 et avant : 160 euros

Taiso : 140 euros

NE PAS REMPLIR (interne au club)

Règlement:

Avec fratrie

Parrainage

Chèque (nombre, montant)

Espèces

Coupons sport/acti-pass/ANCV/bon CAF (rayer la mention inutile)

Autre (à préciser).....

CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE
A LA PRATIQUE DU SPORT

Je soussigné certifie avoir examiné Mme/Mlle/Mr

.....né(e) le Et n'avoir pas constaté à la date de

ce jour de signes apparents contre-indiquant la pratique du Judo-Jujitsu en compétition.

A Le Cachet du médecin :

Signature :

Horaire cours 2020/2021

Dinan

2015/2016 : Jeudi 17h00-18h00

2013/2014 : Jeudi 18h00-19h00

2011/2012 : Mercredi 13h30-15h00

2009/2010 : Mercredi 15h00-16h30 Vendredi 17h30-19h00

2007/2008 : Mardi 17h30-19h00 Vendredi 17h30-19h00

2005/2006 : Mardi 17h30-19h00 Vendredi 17h30-19h00

2004 et avant : Mardi 19h00-20h30 Vendredi 19h00-20h30

Jujitsu : Jeudi 19h00-20h30

Taiso : Jeudi (collège Broussais) 19h30-20h30 Vendredi (salle némée) 09h15-10h15